



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général

concernant

une demande de crédit de 199'000 francs pour l'acquisition et la modernisation de divers véhicules et machines du service de voirie

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,

1 Introduction

Afin d'assurer les prestations et les missions du service de voirie, la commune de La Tène dispose d'un parc de véhicules et de machines d'une certaine importance. Leur fonction, leur coût et leurs caractéristiques varient fortement puisque la gamme s'étend du camion poids-lourd jusqu'au petit tracteur de tonte, en passant par des véhicules utilitaires légers.

Pour rappel, les missions attribuées à ce service sont le nettoyage quotidien du domaine public, l'entretien des espaces verts et des décorations florales, l'entretien et l'aménagement des places de jeux, l'entretien de surfaces sportives, la gestion des déchets et le déneigement du domaine public, ceci pour ne citer que les missions les plus significatives.

2 Rappel historique

La précédente demande de crédit pour l'achat de véhicules pour le service de voirie remonte à mai 2002. A cette occasion, il avait été proposé au Conseil général de Marin-Epagnier, qui l'avait accepté, l'achat d'une balayeuse ainsi que d'un véhicule multifonctions, et le remplacement d'un tracteur-tondeuse, ceci pour un coût de 350'000 francs.

Or, depuis lors, la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre est intervenue en 2009 et a nécessité une redéfinition de la stratégie et du programme d'entretien du domaine public, ceci pour les adapter au territoire de la nouvelle commune. Il sied de rappeler que si Marin-Epagnier était doté d'un service de voirie de 6 personnes (6 ETP) et équipé d'un parc de véhicules et de machines en adéquation avec un environnement plutôt urbain, Thielle-Wavre se procurait les prestations d'entretien auprès d'entreprises privées et d'autres communes, dont Marin-Epagnier, ceci pour un cadre plutôt rural.

Lors de la fusion, il avait été clairement décidé de garantir un entretien du domaine public d'un niveau identique sur l'ensemble du territoire de la nouvelle commune, sans engager de personnel supplémentaire, et avec les véhicules et le matériel à disposition.

Aujourd'hui, l'expérience et la pratique acquise durant la première législature laténienne permettent au Conseil communal de proposer aujourd'hui au Conseil général une réorganisation du parc de véhicules et de machines du service de voirie, orientée sur la volonté d'optimiser l'exécution des missions en faveur de la

population, et avec pour buts une meilleure flexibilité dans l'organisation des tâches et des coûts moindres d'achat et d'entretien.

Il importe par ailleurs de préciser que la modernisation de la flotte communale permettra également d'améliorer sensiblement l'impact environnemental lié aux activités du service de voirie.

En effet, la norme EURO imposant un cadre évolutif et toujours plus contraignant aux constructeurs de véhicules, le Conseil communal souhaite saisir l'opportunité du remplacement de certains véhicules pour optimiser le parc au plan écologique.

3 Objectifs

L'objectif premier de la présente demande de crédit consiste à accorder au Conseil communal les moyens indispensables à la bonne exécution des missions du service de voirie. Le renouvellement proposé doit ainsi permettre de/d' :

- accroître la complémentarité et la polyvalence du parc de véhicules et de machines
- tendre vers une standardisation du parc de véhicules et de machines
- stabiliser sinon réduire les coûts d'entretien
- garantir la réactivité du personnel de voirie muni de machines adéquates
- améliorer la sécurité des collaborateurs
- réduire les atteintes environnementales

Dans une volonté d'économie, le Conseil communal souhaite renoncer autant que possible aux véhicules dits « de voirie », qui sont coûteux à l'achat et dont l'entretien doit systématiquement avoir lieu par l'entremise d'agents spécialisés. Pour ce faire, l'option est prise de dorénavant acheter des véhicules utilitaires légers, plus avantageux à l'acquisition, pouvant être entretenus auprès de concessionnaires de la région et dont la grande diffusion sur le marché permet de garantir l'obtention de pièces de rechange à un coût moindre et sans devoir compter sur de longs délais de livraison.

Il convient aussi de souligner que le présent rapport s'inscrit dans une réflexion globale de l'organisation et du fonctionnement des services d'exploitation (voirie, conciergerie et camping). L'acquisition des véhicules et machines proposée représente une première phase de mise en œuvre, étant entendu que le solde du parc devra faire également l'objet d'une modernisation à moyen terme, notamment en ce qui concerne le camion poids-lourd Aebi.

Pour ménager les finances communales, le Conseil communal souhaite procéder par étapes, en concentrant les premiers investissements sur les besoins les plus urgents. Par la suite, il proposera une seconde phase de renouvellement du parc, qui tiendra compte des conclusions qui auront été tirées des premiers achats effectués.

4 Environnement

Une politique efficace des « petits pas » correspond au rythme de modernisation de notre flotte et à l'évolution de la technologie dans le domaine.

Pour donner un exemple, un véhicule diesel d'avant 1993 rejette en moyenne dans l'atmosphère plus de 2'720 mg/km de monoxyde de carbone alors qu'un véhicule actuel, remplissant la norme Euro 5 et sorti d'usine depuis 2009, rejette 500 mg/km du même gaz, soit 5 fois moins de pollution dans l'atmosphère !

	1993	1996	2000	2005	2009	2014
Norme	Euro1	Euro2	Euro3	Euro4	Euro5	Euro6
Oxyde d'azote (NOX)	-	-	500	250	180	80
Monoxyde de carbone (CO)	2720	1000	640	500	500	500
Hydrocarbures (HC) + NOx	970	900	560	300	230	170
Particules (PM)	140	100	50	25	5	5

5 Recensement et valeur à neuf

Les coûts énoncés ci-après des véhicules du service de voirie (et le camping) tiennent compte du marché actuel. Par expérience, des variations sont possibles, dans un sens comme dans l'autre.

Modèle	Affectation	Acquisition	Valeur à neuf (Francs TTC)
Aebi 98 TP	voirie divers	10.03.2000	300'000
Holder 340	voirie divers	30.09.2002	166'500
Iseki 3210	voirie divers	23.05.1985	50'000
Iseki TH 4330	voirie divers	23.03.2005	76'800
Iseki TK 538 HST	camping-voirie	10.05.2004	65'000
Iseki SF 230	tonte terrains sport	01.01.2000	32'000
Iseki SG 15	tonte camping	01.01.1994	16'000
Iseki SRG 19	tonte parcs-places	12.08.2002	28'000
Ravo 340	balayeuse	17.12.2002	170'900
Fiat Doblo	vhc. de service	11.11.2009	0*
Total			905'200

* véhicule mis gratuitement à disposition par Fortuna avec encarts publicitaire

6 Besoins

Le présent rapport n'a pas pour but de soumettre au Conseil général une liste de souhaits d'achats.

Par contre, le Conseil communal souhaite mettre à profit le crédit sollicité pour obtenir la possibilité de pouvoir encore étudier et comparer plusieurs produits concurrents, proposés dans les gammes standards de véhicules utilitaires légers, et pour négocier parallèlement la revente d'anciens véhicules et machines.

La priorité du Conseil communal se porte particulièrement sur le remplacement du tracteur Iseki 3210, qui est aujourd'hui à bout de souffle et qui ne procure plus satisfaction dans l'accomplissement des tâches courantes (p.ex. pannes régulières, émanations de gaz et de vapeur d'huile à l'intérieur de la cabine avec dangerosité pour la santé des collaborateurs). L'objectif est de le remplacer par un véhicule d'un type similaire Iseki 3215, en l'équipant pour plusieurs activités, notamment le déneigement des trottoirs durant l'hiver (lame à neige, saleuse) et la tonte à la belle saison (plateau de tonte). Cette polyvalence permettra de notamment renoncer à un tracteur-tondeuse devenu trop âgé.

Le Conseil communal souhaite également acquérir deux robots tondeuses pour le terrain de football principal. La tonte de ce terrain devenant automatisée, les heures des employés auparavant dédiées à cette tâche seront affectées à de nouvelles missions.

Un autre aspect de la réorganisation du parc de véhicules et de machines consistera en la revente de la machine multifonctions Holder 340, qui est aujourd'hui utilisée pour le déneigement, le lavage des routes et des places, et qui fait office d'épareuse de bords de routes. Agé de 11 ans, ce véhicule est devenu coûteux à l'entretien et son remplacement par un véhicule du même type représenterait un coût non-négligeable (d'environ 160'000 à 180'000 francs).

En lieu et place, le Conseil envisage l'achat d'un véhicule de type pick-up 4X4, qui sera affecté en hiver aux opérations de déneigement. Grâce à une lame de portée plus importante, le déneigement des axes routiers sera effectué plus rapidement (réduction d'environ 50% du temps nécessaire), garantissant ainsi des chaussées dégagées et donc plus sûres en début de journée. De plus, ce véhicule sera équipé d'une petite grue permettant divers travaux de manutention, ceci en toute sécurité et respect de la santé des employés.

Enfin, le Conseil communal souhaite rendre plus efficient le ramassage des déchets (poubelles publiques) et l'entretien des abris-bus au moyen d'un véhicule léger d'un type inédit au village. En effet, à ce jour, cette tâche est effectuée au moyen d'un tracteur (limité à 30 km/h !) muni d'une remorque, qui mobilise deux hommes durant 3 jours par semaine. Il est projeté d'accomplir dorénavant cette tâche au moyen d'un véhicule standardisé, de type mini pick-up, avec benne à l'arrière, qui permettra d'effectuer plus rapidement la tournée des points de collecte et de nettoyage.

Il est à noter que les nouveaux véhicules ne font pas encore l'objet d'un choix définitif. Même si des pistes sérieuses ont déjà été étudiées, le Conseil communal souhaite encore évaluer chacun d'eux afin de prendre la bonne décision en rapport avec les besoins du service de voirie.

Le tableau ci-dessous figure une projection des valeurs à neuf avec les nouveaux véhicules envisagés. Les coûts sont estimatifs et sont basés sur les prix du marché.

Modèle	Affectation	Acquisition	Valeur à neuf (Francs TTC)
Iseki 3215 nouveau	voirie divers	2013	55'000
robots tondeuses	tonte terrain football	2013	14'500
vhc utilitaire pick-up 4x4	voirie divers	2013	100'000
vhc utilitaire mini pick-up	voirie déchets	2013	45'000
Aebi 98 TP	voirie divers	10.03.2000	300'000
Iseki TH 4330	voirie divers	23.03.2005	76'800
Iseki TK 538 HST	camping-voirie	10.05.2004	65'000
Iseki SF 230	tonte terrains sport	01.01.2000	32'000
Iseki SRG 19	tonte camping	12.08.2002	28'000
Ravo 340	balayeuse	17.12.2002	170'900
Fiat Doblo	vhc. de service	11.11.2009	0*
Total			887'200

* véhicule mis gratuitement à disposition par Fortuna avec encarts publicitaire

Il sied de relever que le recours à des véhicules utilitaires standardisés, plutôt qu'à des véhicules dits « de voirie », permettra de diminuer légèrement la valeur à neuf de la flotte (-18'000 francs ou -2.03%), tout en rendant plus efficace l'exécution des tâches de voirie et en diminuant les coûts d'entretien ainsi que l'impact environnemental.

L'acceptation du crédit proposé permettra par ailleurs au Conseil communal de disposer de la latitude nécessaire pour négocier les meilleurs prix d'achat et de reprise vis-à-vis des fournisseurs.

Enfin, il convient de souligner que les dispositions prévues par la législation sur les marchés publics, notamment l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), seront respectées. Pour mémoire, la valeur seuil applicable aux marchés de fournitures non soumis aux traités internationaux est de 100'000 francs pour la procédure de gré à gré et de 250'000 francs pour celle dite sur invitation, ensuite de quoi la procédure ouverte (sélective) est applicable. La notion de valeur seuil se rapporte toujours à un marché individuel et ne comprend pas la TVA.

7 Type de nouveaux véhicules envisagés

Ce chapitre figure le type de nouveaux véhicules.

- 7.1 Tracteur de type Iseki 3215 : en remplacement de l'ancien tracteur Iseki 3210, ce véhicule sera affecté aux tâches générales de voirie (déneigement des trottoirs, travaux de tonte sur les places de jeux etc.).



- 7.2 Robots tondeuses : l'achat de deux unités est envisagé ; ces engins seront exclusivement affectés à la tonte régulière du terrain de football, permettant ainsi de libérer des ETP pour d'autres activités dans la commune ; ces machines, qui sont fiables, fonctionnent depuis plusieurs années dans d'autres collectivités ; deux unités sont nécessaires compte tenu de l'importance de la surface à tondre et des temps de recharge (fonctionnement électrique).



- 7.3 Véhicule utilitaire de type pick-up 4X4 : équipé d'une grue et d'un système de déneigement, ce véhicule permettra le déplacement rapide en tous temps du service de voirie sur l'ensemble du territoire communal ; la grue sur le pont arrière autorisera le chargement de divers matériaux ainsi qu'une vidange facilitée et rapide des écopoints.



- 7.4 Véhicule utilitaire de type mini pick-up : ce petit véhicule équipé d'une benne permettra le déplacement aisé et rapide sur l'ensemble du territoire communal pour effectuer la tournée des déchets (poubelles publiques) et le nettoyage des abris-bus.



8 Coût estimatif et financement

Sur la base des devis sollicités ainsi que des prix du marché, le coût estimatif en vue de l'achat de nouveaux véhicules se présente ainsi :

Modèle	Affectation	Francs HT	Francs TTC
Iseki 3215 nouveau	tracteur de voirie	59'000	55'000
robots tondeuses	tondeuses	14'500	14'500
vhc pick-up 4X4	utilitaire	100'000	100'000
vhc mini pick-up	utilitaire	45'000	45'000
Sous-total 1		218'500	214'500
<i>./. revente Holder 340</i>	<i>multifonctions</i>		<i>-30'000</i>
<i>./. revente Iseki 3210</i>	<i>tracteur de voirie</i>		<i>-1'500</i>
<i>./. revente Iseki SG 15</i>	<i>tracteur tondeuse</i>		<i>-2'000</i>
Sous-total 2		218'500	181'000
Divers & imprévus 10%, arrondis			18'000
Coût total TTC			199'000

Les charges financières annuelles seront les suivantes :

Bilan : investissement ./ . revente anciens véhicules	199'000 francs
Fonctionnement	
imputation interne d'intérêts (2.861%, moyenne pendant 7 ans)	3'132 francs
<u>amortissement (taux de 15%)</u>	<u>29'850 francs</u>
Total	32'982 francs

Il est relevé que tous les véhicules du service de voirie aujourd'hui en fonction sont intégralement amortis au franc symbolique au bilan communal (poste B146, Mobilier, machines, véhicules). En cas d'acceptation de la présente demande de crédit, le prix de revente de l'appareil multifonctions, du tracteur et du tracteur tondeuse sera imputé au montant à consolider au bilan.

Pour rappel, la charge d'amortissement sera linéaire (un montant/an fixe de 29'850 francs), alors que l'imputation interne d'intérêts sera dégressive, puisqu'elle sera recalculée chaque année sur la base de la valeur résiduelle au bilan communal, de l'investissement, après prise en considération de l'amortissement de l'année précédente (première année, 5'693 francs ; septième et dernière année, 569 francs).

Enfin, le crédit proposé figure aux prévisions des investissements 2013 sous « *achat véhicule 3,5 tonnes (remplacement du véhicule Aebi* » pour un montant alors estimé à 250'000 francs. La réflexion globale concernant le parc de véhicules ayant évolué ces derniers mois, le Conseil communal souhaite suspendre le remplacement du camion poids-lourd au profit des achats proposés ci-dessus.

9 Conclusion

Pour les raisons évoquées ci-dessus, afin d'accorder les moyens indispensables à l'entretien du domaine public, en recourant dorénavant à des véhicules plus standardisés – et donc moins chers –, avec le souci d'une meilleure efficacité du service de voirie, le Conseil communal vous demande de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté proposé ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 28 janvier 2013

Le CONSEIL COMMUNAL

Annexe : projet d'arrêté concernant la demande de crédit de 199'000 francs pour l'acquisition et la modernisation de divers véhicules et machines du service de voirie



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général

concernant

une demande de crédit de 199'000 francs pour l'acquisition et la modernisation de divers véhicules et machines du service de voirie

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 28 janvier 2013,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,

Entendu le rapport de la Commission financière,

Entendu le rapport de la Commission des travaux publics et des services industriels,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit

Article premier

Un crédit de 199'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'acquisition et la modernisation de divers véhicules et machines du service de voirie.

Amortissement

Art. 2

La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 15% l'an.

Financement

Art. 3

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 21 février 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

D. Jolidon

S. Fassbind-Ducommun